

15 mars 2005

05.116

Projet de résolution du groupe socialiste à l'intention des Chambres fédérales**Mobilité des étudiant-e-s: gratuité des transports publics**

Usant du droit de pétition sous la forme d'une résolution, le Grand Conseil neuchâtelois vous prie de favoriser la libre circulation des étudiant-e-s postulée par la réforme de Bologne en introduisant dans la législation la gratuité des transports publics pour les étudiant-e-s appelé-e-s à se déplacer d'une université ou d'une HES à l'autre du fait de la mise en réseau de ces établissements.

La répartition des formations entre universités et la collaboration interuniversitaire constituent deux axes vitaux des réformes en cours. Beaucoup plus que par le passé, les étudiant-e-s et les professeur-e-s sont appelé-e-s à la mobilité.

La gratuité des transports publics a été accordée il y a fort longtemps aux militaires en service. Les récentes réformes de l'armée ont sensiblement réduit le nombre des bénéficiaires de cette mesure. Il serait à notre avis judicieux, eu égard à l'importance de la formation pour notre pays et au principe de mobilité interuniversitaire, d'étendre ce privilège aux étudiant-e-s immatriculé-e-s dans une université ou une HES et appelé-e-s à suivre des cours dans une autre ville.

Signataires: C. Borel, M. Debély et C. Bertschi.